RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABH TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège social : 5 rue Frain de la Gaulayrie - 35500 Vitré
RCS Rennes 884 105 677
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2024

Extrait du Procès-verbal de délibération

Le vendredi 31 mai 2024 à 16 heures,

Les membres de la Société se sont réunis au siège social sur la convocation de Monsieur Frédéric HUIGNARD, en qualité de Gérant de la SARL MISE EN VALEURS, Présidente de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen du rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- approbation des comptes et affectation du résultat ;
- quitus au Président ;
- nomination d'un nouveau président ;
- **questions diverses.**

Sont présents :

• **Monsieur Frédéric HUIGNARD,** représentant la société MISE EN VALEURS, propriétaire de	10.000 actions
• **Madame Isabelle APRILE,** représentant la société FIN'EXTENSO, propriétaire de	10.000 actions
• **Monsieur Johann BARBIER,** propriétaire de	10.000 actions
	----------
TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social	30.000 actions

Le capital étant entièrement représenté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Frédéric HUIGNARD est appelé à la Présidence de l'Assemblée.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions,
- divers documents.

Puis il rappelle que le texte des résolutions proposées a été adressé aux Associés plus de quinze jours avant la date de la réunion, et que ce même document a été tenu à la disposition des Associés dans le délai légal, ce dont il lui est donné acte.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

RÉSOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

<u>QUATRIÈME RÉSOLUTION</u> :
(Transfert du siège social)

L'Assemblée Générale décide de transférer son siège social au 16 rue de la Place Neuve 06610 LA GAUDE à compter du 10 août 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :
Le siège social est fixé au 16 rue de la Place Neuve 06610 LA GAUDE

(…)

<u>SIXIÈME RÉSOLUTION :</u>
(*Pouvoirs*)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions susvisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme au procès-verbal

